

Valérie MAGNANO

01/02/2023

TECHNICIENNE DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

En bref...

La technicienne de l'intervention sociale et familiale conduit une action sociale préventive, éducative ou réparatrice. Elle favorise l'autonomie des personnes et l'intégration dans leur environnement, elle s'efforce de restaurer leurs liens sociaux. Elle accompagne des personnes isolées ou des familles sur leur lieu de vie, dans des moments de fragilité, lors de difficultés passagères ou plus importantes (sociales, relationnelles, de santé, liées au handicap ou à la vieillesse). Elle aide les parents et a un rôle éducatif auprès de leurs enfants. Elle fait preuve de solidité physique et morale, elle est discrète et elle a le sens des relations humaines.

Dans le détail...

Apporter un soutien à des familles rencontrant des difficultés passagères ou chroniques

La technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) apporte un soutien aux personnes ou aux familles fragilisées, en agissant à leur domicile. Son intervention permet de minimiser l'impact de difficultés, passagères ou plus chroniques ; elle favorise le maintien de la personne ou de la famille dans son environnement habituel ou son lieu de vie (un foyer...).

On fait appel à une TISF pour soutenir une famille :

- concernée par un événement de la vie : grossesse, naissance, maladie, séparation du couple parental, décès d'un parent ou d'un enfant...
- dans laquelle les enfants sont potentiellement en danger, dans l'objectif d'éviter un placement.

Un soutien psychologique et éducatif

Le soutien apporté par la TISF dans les actes de la vie quotidienne comporte une dimension psychologique et éducative. Sa capacité à accompagner les familles vers plus de maturité et les enfants dans leur éducation, la différencie d'une employée de ménage ou d'une aide à domicile. La fragilité morale ou le handicap physique peuvent se traduire par un laisser-aller dans la tenue du logement, l'alimentation... La technicienne va alors prendre appui sur les actes de la vie quotidienne pour exercer son action éducative. Elle peut ainsi entretenir le linge (lessive, repassage...), faire les courses ou préparer les repas. Elle intervient en lien avec le parent, et se substitue à lui, quand celui-ci ne peut pas, pour des raisons de santé, agir lui-même.

Favoriser l'insertion sociale et l'autonomie

La technicienne profite de sa présence au domicile pour informer les personnes sur leurs droits ou les aides dont elles peuvent bénéficier. Elle les oriente vers les services administratifs compétents, les aide dans leurs démarches ou à prendre des contacts...

Pour être efficace, cette travailleuse sociale doit savoir nouer une relation de confiance avec la famille ; elle s'y intègre progressivement en s'adaptant à ses habitudes.

Elle commence par repérer les problèmes liés aux personnes (responsabilité des parents mal assumée, comportement des enfants...), à la gestion du budget...

Elle favorise progressivement une meilleure organisation, le sens des réalités financières. Elle apporte un soutien spécifique à certains membres de la famille : elle se montre plus présente auprès d'un enfant qui a du mal avec les devoirs, d'un des parents qui a des difficultés à asseoir son autorité auprès des enfants... Dans tous les cas, elle favorise le retour à l'autonomie et la responsabilisation.

En fonction des besoins, son intervention peut durer de quelques semaines à plusieurs mois si nécessaire. Elle partage généralement ses journées entre plusieurs familles chez qui elle se rend pour quelques heures, plusieurs fois par semaine.

Savoir faire face aux situations difficiles rencontrées

Ce métier difficile demande une grande solidité physique et morale, de l'organisation et le sens des responsabilités. Avec de réelles aptitudes en matière de relations humaines, la TISF sait gagner la confiance des familles, manifester de la bienveillance, de l'intérêt. Dans le même temps, elle garde toujours une juste distance et sait prendre du recul par rapport aux situations rencontrées. Elle fait preuve de discrétion et elle est tenue au respect du secret professionnel.

Collaborer avec d'autres travailleurs sociaux

Fréquemment salariée d'une association, la TISF intervient à la demande des services sociaux, souvent dans le cadre d'un suivi social plus global. Elle dépend généralement d'un responsable de secteur qui organise ses missions. Elle collabore avec d'autres travailleurs sociaux ou de santé, comme l'assistant de service social, l'éducateur spécialisé, le puériculteur... afin que leurs actions soient coordonnées. Des réunions permettent de confronter leurs perceptions d'un dossier, de se soutenir moralement, d'envisager de nouveaux modes d'action...

Comme une conseillère en économie sociale et familiale, elle peut animer des réunions d'information ou des ateliers portant sur les droits et aides existantes, les organismes sociaux qui peuvent être sollicités...

Avec de l'expérience, la technicienne peut évoluer vers des postes d'encadrement d'équipe, de mandataire judiciaire à la protection des majeurs...

<u>PERSONNALITÉ</u>	<u>APTITUDES</u>	<u>PROFILS PROFESSIONNELS</u>
Collaboratif	Mémoriser	Réaliste
Adaptabilité	Ecrire	Social
Contrôle de soi	Rédiger	
Empathie	Parler dans un langage simple	
Action	S'exprimer à l'oral	
Sens du concret	Lire des textes simples	
Interaction	Lire des textes élaborés	
Intuition	Effectuer des calculs simples	

Quelle formation ?

Niveau de formation

Il faut avoir au minimum un niveau Baccalauréat ou équivalent

Pour exercer ce métier, il faut être titulaire du diplôme d'Etat de "technicien d'intervention sociale et familiale" (TISF, de niveau Bac).

La formation dure entre dix-huit et vingt-quatre mois ; elle peut être suivie en cours d'emploi, en formation initiale ou dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Elle s'adresse aux personnes de plus de 18 ans, sans condition de diplôme ; la sélection est effectuée par chaque centre de formation (une épreuve écrite et une épreuve orale...). Des allègements de formation sont envisageables pour les personnes titulaires d'une qualification du secteur social (certains Bacs ou diplômes d'Etat...).

Une fois en poste, les techniciens de l'intervention sociale et familiale reçoivent régulièrement une formation complémentaire.

Dans la fonction publique territoriale, le technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) est un agent de catégorie B (concours de niveau Bac). Il est recruté par le concours sur titres intitulé "agent social territorial principal de deuxième classe", accessible aux personnes titulaires du diplôme d'Etat.

Dans cette profession, certains vaccins sont recommandés ou peuvent être obligatoires. Enfin, dans de nombreux cas et notamment en milieu rural, le TISF doit pouvoir se déplacer de manière autonome et donc avoir le permis de conduire B (VL).

Diplôme(s) le(s) plus adapté(s) :

Diplôme d'Etat "technicien de l'intervention sociale et familiale" ONISEP RNCP

Diplôme(s) envisageable(s) :

Bac professionnel "accompagnement, soins et services à la personne" ONISEP RNCP

Bac professionnel "accompagnement, soins et services à la personne" ONISEP RNCP

Bac professionnel "services aux personnes et animation dans les territoires" ONISEP RNCP

Bac technologique "ST2S sciences et technologies de la santé et du social" ONISEP

BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) "animateur", spécialité "animation sociale" ONISEP RNCP

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

RNCP : K1305, Intervention sociale et familiale

S'informer sur la VAE

<http://www.vae.gouv.fr>

Combien gagne-t-on ?

En général, on débute entre le SMIC et 2000 euros brut par mois, et on peut espérer gagner entre 2000 et 3000 euros brut en fin de carrière.

Cette fourchette de salaire est indicative et varie selon :

- le contexte d'emploi (association ou plus rarement fonction publique)
- la convention collective de l'organisme employeur, dans le secteur privé.

Emploi

Perspective d'emploi**Tendance nationale dans la moyenne**

On compte environ 12.000 techniciens de l'intervention sociale et familiale, dont plus de 500 dans la fonction publique.

Les employeurs sont le plus souvent des services associatifs d'aide à domicile, des collectivités territoriales (conseils départementaux, communes).

Avec des besoins en hausse, le métier s'ouvre aujourd'hui hors du champ de l'aide à domicile : il s'exerce aussi dans le contexte un peu différent des foyers ou des maisons d'accueil.

90% des TISF interviennent auprès des familles ; le reste travaille dans des établissements sociaux ou médicosociaux : foyers d'enfance, résidences pour personnes âgées, centres d'hébergement de réinsertion sociale ou pour demandeurs d'asile...

Offres d'emploi**Pôle emploi :**

Offres pôle emploi

Site(s) utile(s) :

Action sociale : <https://offres-emploi.action-sociale.org>

Le média social emploi : <https://www.lemediasocial-emploi.fr>

Statuts professionnels

Salarié du secteur privé
Fonctionnaire

Familles d'intérêts

Aide aux personnes
Sous-famille : *Conseil et action sociale*

Domaine professionnel

Social
Sous-domaine : *Action éducative*

Conditions de travail

DÉPENSE PHYSIQUE

Dépense physique modérée

HORAIRES ET DÉPLACEMENTS

Horaires standard sans déplacement

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Intérieur - Plein air
Intérieur

Milieu de travail
Milieu de travail standard

CAPACITÉS PHYSIQUES

Soulever, transporter
Pousser, tirer
Se pencher, s'agenouiller, s'accroupir
Rester debout plusieurs heures
Utiliser les bras, les mains, les doigts
Parler
Entendre
Voir
Marcher

Autres appellations du métier

Agente d'intervention sociale et familiale

TISF

Documentation

ONISEP

- Parcours : Les métiers du social - Kiosque : Santé, Social
- Parcours : Les métiers auprès des enfants - Kiosque : Santé, Social
- Zoom sur les métiers : Les métiers au service des autres - Kiosque : Santé, Social

ROME

- K1305 : Intervention sociale et familiale : <http://recrutement.pole-emploi.fr/fichesrome/ficherome?codeRome=K1305&domaine=Candidat>

IJBox

- IJBox : Les métiers des services à la personne
- IJBox : Travailler dans la fonction publique territoriale

Répertoire des métiers territoriaux du CNFPT

- Agent d'intervention sociale et familiale : <http://www.cnfpt.fr/evoluer/lemploi-fpt/le-repertoire-des-metiers/metier/details/B3B-07>

Sites utiles

Adédodom - Fédération du domicile

<https://www.adedom.fr>

Réseau d'entreprises associatives et des structures à but non lucratif d'aide, de soins à domicile et de services à la personne. Informations sur le secteur d'activité, offres d'emploi...

Hopital.fr

<https://www.hopital.fr>

Présentation du fonctionnement de l'hôpital, nombreux dossiers documentaires, dictionnaire médical, informations pratiques, présentation des métiers...

La branche aide à domicile

<https://aideadomicile-labranche.fr>

Informations sur le secteur et ses métiers.

UNAF Union Nationale des Associations Familiales

<https://www.unaf.fr>

Fédération des Unions Départementales Familiales, qui ont une mission de service et d'aide en direction des familles ; sur le site, de nombreuses informations sur les politiques sociales et familiales.

© Parcouréo, Fondation JAE - Tous droits réservés
Mentions légales Conditions Générales d'Utilisation Politique de confidentialité